

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Lapierre

<https://www.cadre21.org/membres/b03ca9f49c4af995e234a5ae>

Date d'obtention : 2023-11-18 12:26:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Protocole rigoureux à suivre. Délais de traitement très rapide. Intégrité de l'élève préservé (via les intervenants qui traitent l'évènement). Uniformation et collaboration entre plusieurs partenaires (écoles, policier et DPCP). Beaucoup de prévention et de sensibilisation fait via cette approche. Crée un plus grand sentiment de sécurité auprès de nos jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'assurer de faire une intervention uniformisée. Elle va également me donner plus d'assurance d'intervenir de la bonne manière auprès des jeunes concernés et ainsi préserver les preuves légales saines.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Attitude bienveillante. Ne jamais regarder les images. Suivre le protocole en lien avec l'intention.